ART. 33 N° II-595

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-595

présenté par

Mme Dalloz, M. Hetzel, M. Brun, M. Le Fur, M. Bony, M. Bourgeaux, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Pierre-Henri Dumont, M. Rolland, Mme Valentin, M. Viry, Mme Le Grip et Mme Serre

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.